



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation

13/02/2024

Date d'affichage

13/02/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Jean-Marc VINCENTI pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Dominique BLAIR pouvoir à Madame Valérie THOMONNIER

Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET pouvoir à Madame Elodie ANGELES

Absente excusée : Madame Sophie SIEG

Secrétaire de séance : Mme Corry NEAU

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES, EN PREMIERE INSTANCE COMME EN APPEL, EN DEMANDE COMME EN DÉFENSE CONTRE LA SOCIÉTÉ BABBO MINO ET TOUTE CAUTION PERSONNELLE SOLIDAIRE DES ENGAGEMENTS DE LADITE SOCIÉTÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, pour la Municipalité d'engager, devant les juridictions judiciaires, une action en justice pour non-respect par le preneur des stipulations contractuelles du bail conclut par la société BABBO MINO représentée par Madame Ludivine LUCARELLI également caution solidaire des engagements de cette société pour la location de l'ancienne gare :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord :

- Pour ester en justice, au nom de la commune, devant les tribunaux judiciaires, en première instance comme en appel, en demande comme en défense, à l'encontre de la société BABBO MINO SAS et de sa caution personnelle, solidaire des engagements de ladite société, Madame LUCARELLI Ludivine,

- Pour désigner tout avocat et expert au soutien des intérêts affaire, et l'autoriser à honorer le paiement des honoraires et frais afférents à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à ester en justice devant les tribunaux judiciaires, en première instance comme en appel, en demande comme en défense, à l'encontre de la société BABBO MINO SAS et de sa caution personnelle et solidaire des engagements de ladite société, Madame LUCARELLI Ludivine,
- D'autoriser le Maire à s'attacher les conseils d'un avocat et à le mandater pour représenter et défendre les intérêts de la commune devant les tribunaux, ainsi que le cas échéant, tout expert, et l'autoriser à honorer le paiement de leurs honoraires et frais, dans cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 20 février 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

